

vrai, un peu de sang par la bouche, le nez et les oreilles ; et son petit bonnet était coupé au-dessus de l'oreille par un des clous de la roue ; mais aucun mal apparent, aucun cri qui indiquât la moindre douleur ; et quelques minutes après, le petit bonhomme recommençait à jouer comme si de rien n'était.

Le lendemain soir néanmoins, le petit Joseph Marie entra quasi subitement en une sorte d'agonie ; et l'on remarqua pour la première fois, au-dessus de son oreille gauche ainsi qu'auprès de son petit nez, les marques distinctes de deux gros clous de charrette, qui démontraient jusqu'à l'évidence que la roue avait en plein repose et pesé sur sa tête. Les pauvres parents étaient au désespoir.

Les voisines étaient accourues et s'étaient mises en prières, pour assister à l'agonie et à la mort du petit. Plusieurs fois on le crut mort. Tout espoir semblait perdu. " Si vous l'avez voué à quelque saint, dit aux parents une brave femme, il faut accomplir votre vœu." La mère dit alors qu'au moment où son fils tombait, la veille, sous la roue de la charrette, elle l'avait voué à sainte Anne et avait promis une messe. " Oh ! s'écrie le père en pleurant, si la Bonne sainte-Anne veut me rendre mon fils, je lui donne, en outre de la messe vouée par ma femme, le prix du meilleur de mes bœufs."

Aussitôt, second prodige ! le petit mourant ouvre les yeux, reprend connaissance et commence à parler. Le lendemain, il chantait gaiement dans son lit ; et le surlendemain, il courait les champs, se portant mieux que jamais. Il n'avait conservé de son accident que la marque bleuâtre des deux gros clous, à la racine du nez et au-dessus de l'oreille.

C'est ce petit ressuscité de sainte-Anne que l'on présentait le 2 juin à M. le supérieur ; et François Dréan, fidèle à sa promesse apportait, pour les frais de la basilique en construction, le prix de son meilleur bœuf, 225 francs (43 à 45 piastres).

Le procès verbal est contresigné par M. Kerdaffret, supérieur de sainte Anne, et par M. Guillouzo, chapelain.